



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION SUR LE PACTE ENSEIGNANT

6 mars 2023

*Document de travail provisoire réservé aux membres
du groupe de travail*

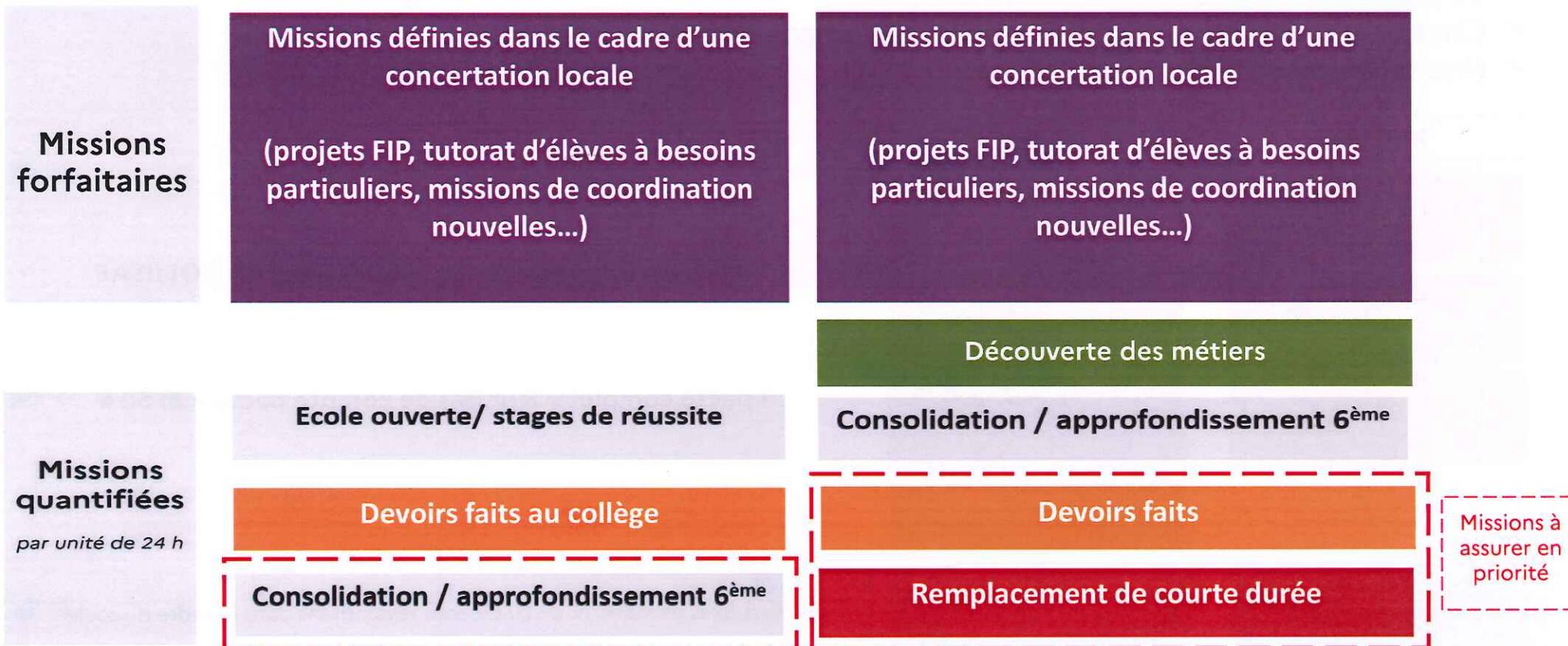
Revaloriser les enseignants : une vision cohérente

| | | |
|----------------|---|---|
| <h2>Pacte</h2> | <p>Tenir compte de l'évolution des métiers et répondre aux nouvelles attentes</p> <p>Garantir l'exercice de missions prioritaires partout sur le territoire</p> <p>Valoriser davantage l'exercice de missions complémentaires aux ORS</p> | <ul style="list-style-type: none">▪ Sur la base du volontariat▪ Identification des missions dans le champ du pacte▪ Conception en proximité de panels de missions correspondant à différents volumes horaires▪ Rémunération incitative |
| <h2>Socle</h2> | <p>Mieux reconnaître l'engagement de tous les enseignants</p> <p>Renforcer l'attractivité à différents stades de la carrière</p> <p>Fluidifier les déroulements de carrière</p> | <ul style="list-style-type: none">▪ Revalorisations indemnitaires▪ Amélioration des reclassements▪ Augmentation des propos à la hors classe▪ Facilitation du passage à la classe exceptionnelle et linéarisation de l'échelon spécial |

Exemples de missions intégrées dans le pacte à la RS 2023

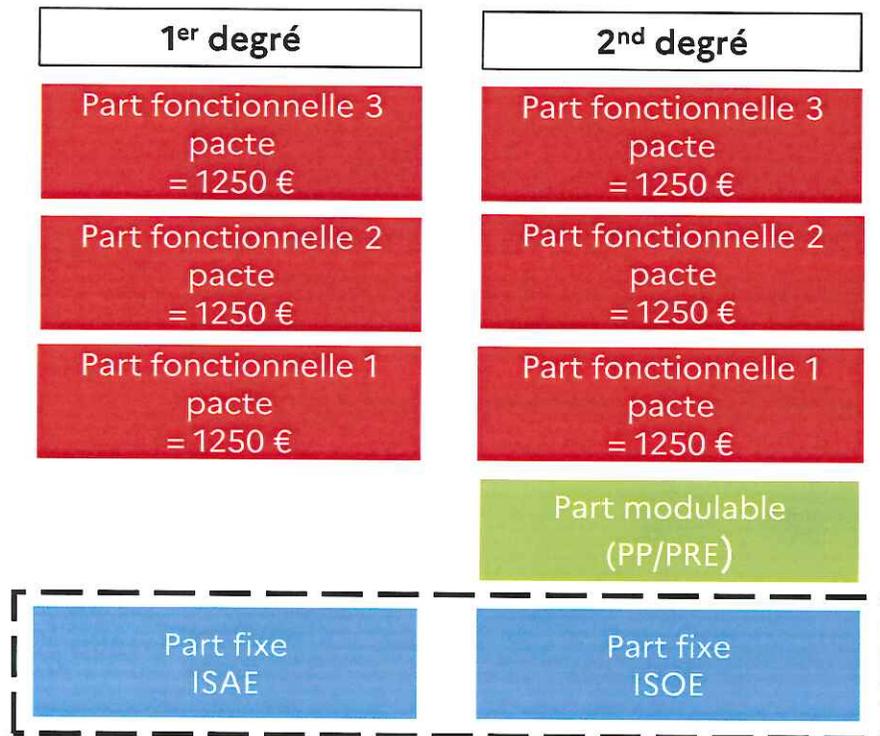
Premier degré

Second degré



Vecteur réglementaire : Création de parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE

- ✓ Le pacte est une **combinaison de missions**
- ✓ Chaque mission se mesure en **unités de compte pacte**
- ✓ Une unité de compte pacte correspond à une **part fonctionnelle (PF)** de l'ISOE/ISAE



1 unité de compte = 24 h = 1250 € = une PF ISOE/ISAE

1 pacte complet = 3 unités de compte pacte = 3750 €

Les parts fixes de l'ISAE et de l'ISOE sont revalorisées dans le cadre du socle

Unité pacte

P. écoles

P. certifié

Situation actuelle

Fonctionnement du pacte

Rémunération à l'heure

Moyenne par corps

| | |
|-------|------------|
| 1 HSE | 28,19 €/ h |
| | 43,38 €/ h |

Rémunération forfaitaire

Taux

| | | |
|-------|----------|---------|
| 1 IMP | 312,50 € | |
| | 625 € | |
| | 1 250 € | 1 250 € |
| | 2 500 € | 2 500 € |
| | 3 750 € | |

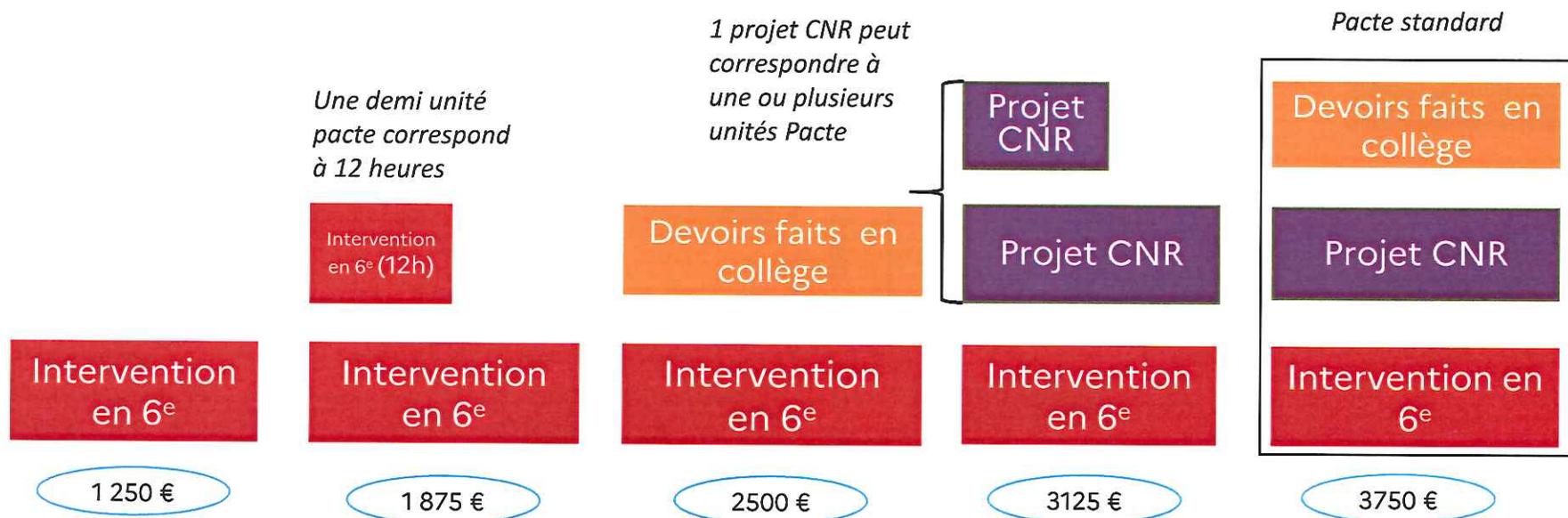
06/03/2023

1,3 % des enseignants du 2nd degré émargent au dernier taux

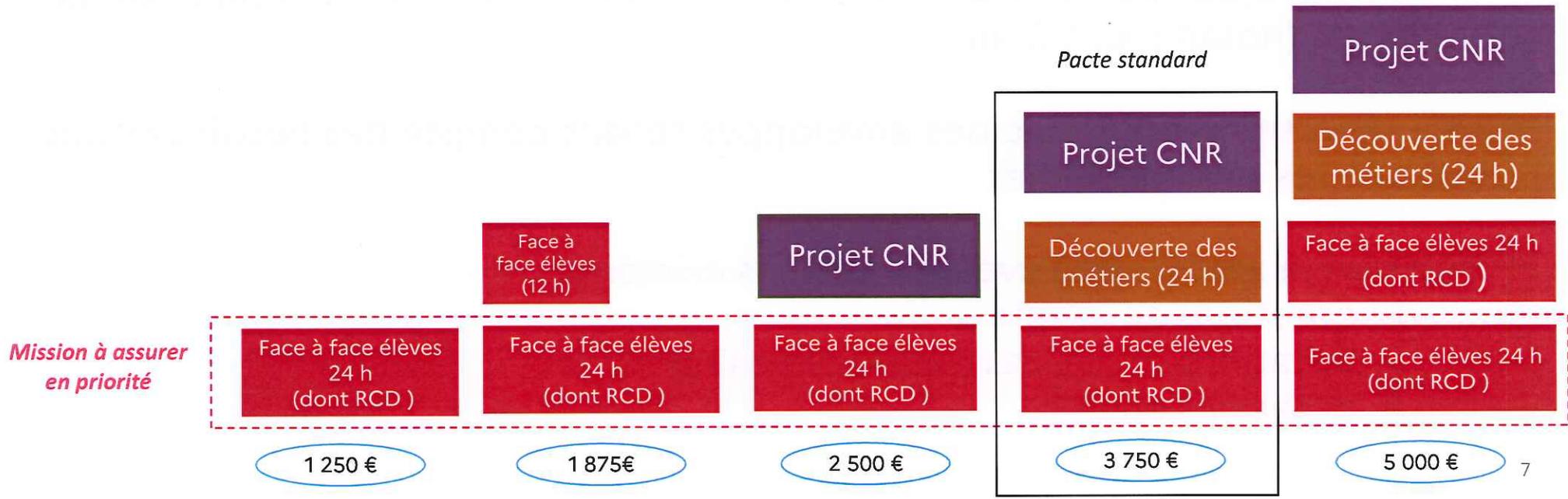
Rémunération par unité de compte pacte



Cas types 1^{er} degré



Cas types 2nd degré



Mission à assurer en priorité

Pacte standard

Projet CNR

Découverte des métiers (24 h)

Face à face élèves 24 h (dont RCD)

1 250 €

1 875 €

2 500 €

3 750 €

5 000 €

Mécanisme de répartition : les objectifs

- ✓ Une répartition des enveloppes Pacte permettant :
 - d'assurer la prise en charge des **missions indispensables** dans le premier et le second degrés
 - de donner aux écoles, collèges et lycées les marges de manœuvre nécessaires pour déployer les **missions répondant à leurs enjeux** et à leurs projets, définies dans le cadre de leurs démarches de concertation locale (notamment CNR)

- ✓ Une **répartition équitable** des enveloppes tenant compte des besoins et des spécificités des académies

- ✓ Une **bonne articulation** avec les moyens existants :
 - dotations en emplois
 - dotations en heures supplémentaires
 - dotations en IMP

Calendrier

Document de travail

Enjeu : donner le plus de temps possible aux académies, départements, circonscriptions / directeurs d'école et EPLE pour préparer la rentrée, identifier les besoins, les personnels volontaires.

- ✓ Notification des enveloppes académiques
- ✓ Echanges avec les recteurs et SGA pour partager les enjeux en académie :
 - Modalités d'identification des besoins par les écoles, collèges et lycée
 - Modalités de répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
 - Modalités d'identification des enseignants volontaires

Fin juin, échanges académies / DGESCO pour identifier les éventuelles situations de sur-dotation / sous-dotation au vu du nombre d'enseignants souhaitant adhérer au pacte.



Courant mars, la DGESCO (P140/P141/P230) prépare la répartition des enveloppes « Pacte » entre académies, selon :

- ✓ Une logique de besoin « objectivable » : le besoin des académies en termes de couverture du RCD, devoirs faits, intervention des PE en 6^e
- ✓ Une logique forfaitaire sur la partie « souple » du Pacte, en articulation avec les moyens délégués en IMP, à partir des remontées des concertations locales CNR

- ✓ Répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
- ✓ Identification des missions et du nombre de pactes nécessaires par les écoles, collèges et lycées

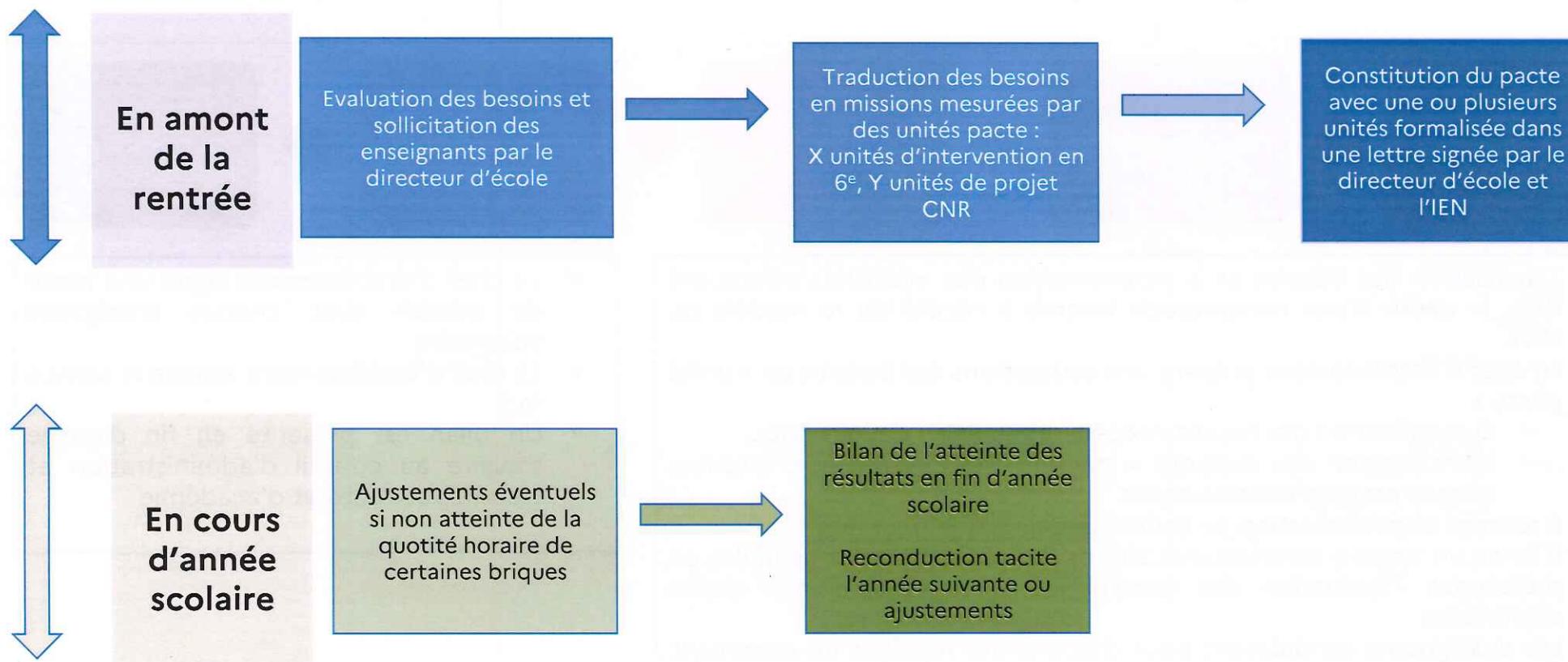
Fonctionnement du pacte pour une école (1)



- ✓ L'évaluation des besoins et la détermination des missions s'effectuent dans le cadre d'une concertation interne à l'école sur le modèle du CNR
- ✓ Le directeur d'école prépare une estimation des besoins en « unité pacte » pour les missions « pacte » (hors interventions en 6^e) et la soumet au conseil des maîtres pour avis
- ✓ Il lance un appel à candidatures auprès des enseignants et assimilés en présentant l'évaluation des besoins et le nombre d'unité pacte disponibles
- ✓ Les enseignants candidatent pour chacune des missions en exprimant des vœux
- ✓ Les unités pacte sont réparties par le directeur d'école, en lien avec l'IEN, qui présente la répartition en conseil des maîtres

- ✓ Le directeur d'école et l'IEN signent une lettre de mission avec chaque enseignant volontaire
- ✓ Le directeur d'école atteste le service fait pour les missions annualisées ; le principal, pour les heures en 6^e
- ✓ Un bilan est présenté en fin d'année scolaire au conseil des maîtres et transmis au DSDEN et au rectorat d'académie

Fonctionnement pour une école (2)



Fonctionnement du pacte dans un EPLE (1)

Transparence et équité

Suivi et évaluation



- ✓ L'évaluation des besoins et la détermination des missions s'effectuent dans le cadre d'une concertation interne à l'école sur le modèle du CNR
- ✓ Le chef d'établissement prépare une estimations des besoins en « unité pacte »
 - ✓ Quantification des heures nécessaires au RCD/ devoirs faits...
 - ✓ Identification des missions « pacte » qui devront être inscrites dans le projet d'établissement
- ✓ Il soumet cette évaluation au conseil pédagogique pour avis
- ✓ Il lance un appel à candidatures auprès des enseignants et assimilés en présentant l'évaluation des besoins et le nombre d'unité pacte disponibles
- ✓ Les enseignants candidatent pour chacune des missions en exprimant des vœux, sachant que la mission RCD est prioritaire
- ✓ Les unités pacte sont réparties par le chef d'établissement qui présente la répartition en conseil d'administration

- ✓ Le chef d'établissement signe une lettre de mission avec chaque enseignant volontaire
- ✓ Le chef d'établissement atteste le service fait
- ✓ Un bilan est présenté en fin d'année scolaire au conseil d'administration et transmis au rectorat d'académie

Fonctionnement du pacte dans un EPLE (2)

